



Autorisation pour l'utilisation d'un équipement de travail

14 mars 2024 – Prof. Dr. Valerie Flohimont

valerieflohimont@hotmail.com

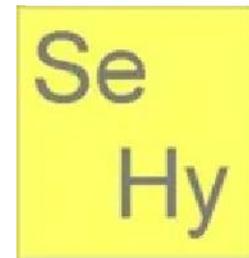
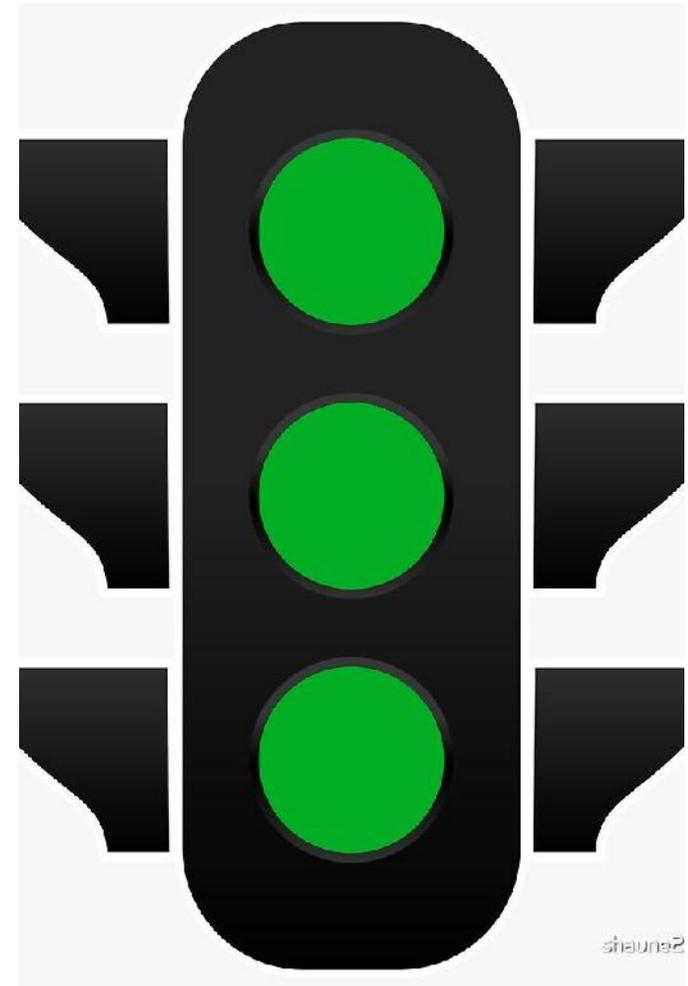


Table des matières

1. Introduction
2. Dispositions générales
3. En pratique?
4. Bibliographie



1. Introduction

Équipement de travail

- Toute machine, tout appareil, outil ou toute installation utilisés sur le lieu de travail (art. I.1-4, 24 Code BET)

Utilisation d'un équipement de travail

- Toute activité concernant un équipement de travail, telle que la mise en service ou hors service, l'emploi, le transport, la réparation, la transformation, la maintenance, l'entretien y compris notamment le nettoyage (art. IV.1.1 Code BET)



Code BET plus large que la Directive machines
MAIS Directive équipements de travail

Définitions

Directive 'machines'

Définition

Article 2 Directive

un ensemble équipé ou destiné à être équipé d'un système d'entraînement autre que la force humaine ou animale appliquée directement, composé de pièces ou d'organes liés entre eux dont au moins un est mobile et qui sont réunis de façon solidaire en vue d'une application définie

En pratique

- les machines
- les équipements interchangeables
- les composants de sécurité
- les accessoires de levage
- les chaînes, câbles et sangles
- les dispositifs amovibles de transmission mécanique
- les quasi-machines.

Exceptions

Article 1, 2) Directive

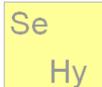
Directive 'équipements de travail'

Définition

Article 2 Directive
toute machine, appareil, outil ou installation, utilisés au travail

En pratique

- Equipements appropriés/adaptés au travail à réaliser
- Tenir compte des conditions et caractéristiques du travail à réaliser
- Tenir compte des risques (entreprise, établissement, poste de travail)
- Formation des travailleurs (risques spécifiques)
- Information des travailleurs
- Ergonomie



Vous souhaitez en savoir plus ?

La présentation intégrale est disponible dans la section membres du site.

Cette section est accessible pour les membres en ordre de cotisations.

Vous souhaitez devenir membre ?

Toutes les informations sont disponibles sur

<https://www.sehy.be/inscription>